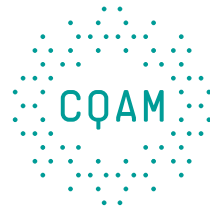


Conseil québécois des arts médiatiques  
3995 rue Berri, Montréal, Québec. H2L 4H2

[www.cqam.org](http://www.cqam.org) / [info@cqam.org](mailto:info@cqam.org)  
514-527-5116 / 1-888-527-5116

# MÉMOIRE SUR LES ARTS MÉDIATIQUES

DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ARTS MÉDIATIQUES (CQAM) PRÉSENTÉ À  
LA SODEC – 17 JUILLET 2013





## LE CQAM

Le Conseil québécois des arts médiatiques CQAM a été fondé le 21 juin 1998. Reconnu depuis 2003 comme le regroupement national des arts médiatiques au Québec, le CQAM regroupe, représente et défend les créateurs professionnels indépendants<sup>1</sup>, les travailleurs culturels et les organismes se consacrant aux arts médiatiques. La discipline des arts médiatiques comprend deux grandes familles :

les arts cinématographiques et les arts numériques (art électronique, art audio et vidéo, art robotique et électromécanique, art réseau et WebArt logiciel). Le CQAM répond au besoin de vie associative des individus et des organismes œuvrant dans ces deux grandes familles.

## ARTS MÉDIATIQUES – DÉFINITION

Arts médiatiques désigne la discipline regroupant les pratiques artistiques indépendantes dont l'objet de recherche et d'expérimentation est motivé par l'innovation formelle et langagière liée aux technologies de l'information et des communications.

---

<sup>1</sup> Un créateur indépendant détient tout le contrôle sur son œuvre à travers toutes les étapes, y compris la version finale, et reçoit la majeure partie des redevances d'auteur.



## L'ÉTUDE SUR LES ENJEUX DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

Compte tenu de notre particularité qui positionne le CQAM en parallèle de l'industrie, les questions soulevées par le *Guide de consultation* de la SODEC ne s'adressent pas à l'ensemble du milieu, mais uniquement à l'industrie cinématographique. Il devient donc pertinent de dresser un bref portrait de la communauté des arts médiatiques indépendants afin de tracer un portrait du cinéma québécois dans son ensemble.

Le milieu des arts médiatiques indépendants comprend un bassin important de cinéastes qui ne cesse de croître et qui connaît une grande effervescence à l'international. Le CQAM représente plus d'une trentaine d'organismes en arts médiatiques et près de mille artistes professionnels. Ce milieu existe maintenant depuis longtemps et le secteur est soutenu par les Conseils des arts depuis plus de trente ans. Étrangement, les créations qui en émergent sont encore considérées comme des phénomènes marginaux. Les arts médiatiques vont bien au-delà du cinéma en englobant tout ce qui a trait à l'image en mouvement et au son et s'inscrivent également dans les pratiques des arts numériques. Pourtant, le secteur n'est toujours pas reconnu par la loi sur le statut de l'artiste. Or, cette reconnaissance tant souhaitée permettrait de résorber les incompréhensions et permettrait de dénouer l'impasse que vit présentement le cinéma québécois.



Cette problématique, que l'on se doit de relever, est liée à l'utilisation du terme indépendant. En effet, il semble exister un flou entre les termes « indépendant » et « artisanal ». L'exemple du message de Coalition Culture envoyé le 29 mai 2013 en réponse à la lettre ouverte des associations (UDA, SARTEC, GMMQ, ARRQ, AQTIS), datée du 18 mai et adressée au ministre Maka Kotto, en est un exemple probant (artisanal-indépendant VS indépendant-commercial). Il serait souhaitable de rétablir la situation en se référant au Conseil des arts et des lettres du Québec qui définit l'artiste indépendant comme suit :

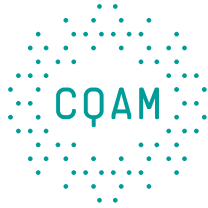
Un créateur indépendant détient le plein contrôle sur le contenu et la réalisation de son œuvre de même que sur toutes les ententes de production et de diffusion.

Ce flou provient également de l'hybridité du financement issue d'une combinaison CALQ/SODEC. L'accès aux deux sources de financement pour soutenir la création d'une même œuvre amène une certaine confusion non seulement chez les membres des jurys, mais également au sein de notre milieu. Il y a une différence fondamentale entre les règles d'attribution de fonds au CALQ et celles de la SODEC. Bien que la combinaison des fonds semble souhaitable, voir indispensable pour certains créateurs, il serait temps de redéfinir les règles du jeu pour chacune d'elle, mais surtout entre elles. À chacun sa clientèle et son public.



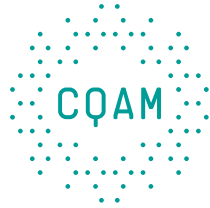
Des efforts considérables sont investis dans le développement des publics. Les organismes en arts médiatiques (producteurs, diffuseurs et distributeurs) s'activent depuis des années à faire connaître notre discipline à un public sans cesse grandissant. Grâce à des projets de médiation culturelle, ils arrivent à sensibiliser des milieux qui n'ont accès qu'à la culture populaire. C'est avec une joie sans cesse renouvelée que nous constatons à quel point les jeunes (le public de demain, vos futurs électeurs) sont sensibles à la diversité qui existe au sein de la culture québécoise. Or, les fonds pour ce type d'initiatives sont très peu disponibles et une stratégie nationale de développement des publics serait bénéfique pour le cinéma québécois, culturel et commercial.

Afin de fidéliser davantage le public québécois, il serait important de doter le Québec d'une politique de diffusion nationale qui tienne compte des réalités des divers milieux. Dans le cas d'une œuvre indépendante, faute de fonds adéquats, les distributeurs indépendants n'ont pas les moyens de permettre à l'œuvre de rejoindre un plus large public en prenant l'affiche dans plusieurs salles de front, et en tenant cette affiche plus de deux semaines. Sans parler du court et du moyen métrage, également soutenus par les Conseils des arts, qui trouvent très peu de lieux de diffusion. Les œuvres médiatiques indépendantes sont du coup reléguées à un circuit parallèle secondaire et n'arrivent qu'à se faire découvrir par un infime pourcentage de la population et ce n'est pas



parce que cette dernière n'en veut pas, bien au contraire. La demande est là, mais les fonds pour y répondre manquent cruellement. Il devient alors difficile de nourrir une consommation diversifiée de notre cinématographie nationale. Car, le cinéma québécois c'est aussi les Robert Morin, François Delisle, Ellen Doyle, Catherine Martin, Denis Côté, Mireille Dansereau, Rafaël Ouellet, etc. Ces derniers, rappelons-le, sont devenus les ambassadeurs québécois à l'international et ils font rayonner le talent québécois et l'excellence en remportant des prix et des reconnaissances de toutes sortes. (Voir liste ci-jointe.)

Le développement d'une cinématographie québécoise doit se définir par des objectifs culturels et commerciaux en développant des stratégies de diffusion, en mettant les moyens financiers nécessaires pour y arriver et en faisant davantage la promotion du succès québécois au sein même du Québec.



## RECOMMANDATIONS DU CQAM

### 1. DUALITÉ CALQ/SODEC

- Élaborer une définition claire du créateur indépendant ;
- Fixer les rôles du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la SODEC dans leur soutien aux artistes afin que soient soutenus, via l'un ou l'autre, la création et l'industrie, et ce à toutes les étapes de la chaîne de création : recherche-exploration/création-production/distribution/diffusion ;
- S'assurer que le CALQ reçoive les sommes nécessaires afin que les créateurs indépendants jouissent des mêmes chances que ceux de l'industrie ; notamment pour les initiatives de diffusion, de mise en marché et de médiation culturelle.



## 2. RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DU DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS ET DU RAYONNEMENT DES ŒUVRES D'ARTS MÉDIATIQUES INDÉPENDANTES À L'INTERNATIONAL EN :

- Favorisant la culture du développement des publics québécois et ce, sur l'ensemble du territoire et à l'international ;
- Mettant sur pied un prix annuel visant la reconnaissance des artistes en arts médiatiques qui ont le plus rayonné à l'international ;
- Soutenant des initiatives de mise en marché commune des indépendants sur les marchés étrangers.





### 3. CONCEVOIR UNE POLITIQUE NATIONALE D'ACQUISITION INCLUANT LES ŒUVRES INDÉPENDANTES EN ARTS MÉDIATIQUES AFIN DE :

- Favoriser l'acquisition par les musées, les universités les écoles et les bibliothèques publiques et académiques d'œuvres québécoises en instaurant des mesures incitatives pour augmenter ces acquisitions ;
- Soutenir l'intégration de ces dernières dans le corpus d'enseignement primaire, secondaire et collégial en obligeant les programmes à intégrer les œuvres québécoises dans leur contenu, et ce, toutes disciplines confondues ;
- Appuyer les initiatives du milieu pour développer de nouvelles interfaces de diffusion en ligne.
- Instaurer, au sein de Télé-Québec, un pourcentage d'acquisition d'œuvres québécoises supérieur à celui du contenu étranger.